



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2024

Délibération n°2024-73

Objet :

AVIS RELATIF À LA FIXATION DU MONTANT DE LA TAXE SPÉCIALE D'ÉQUIPEMENT DE L'EXERCICE 2025 DE L'AGENCE DES CINQUANTE PAS GÉOMÉTRIQUES

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre, à dix-huit heures, les membres composant le Conseil municipal de la ville de GOYAVE, dûment convoqués par voie électronique et individuellement par Monsieur le Maire, le 11 décembre 2024, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Ferdy LOUISY, Maire, à la Salle des délibérations de l'Hôtel de Ville en vue de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Étaient présents au début de la séance : 16

Maire : M. Ferdy LOUISY

Adjoints :

Mme Jenifer GÉRAN

M. Luc DONNET

Mme GAMER Geneviève

Mme Suzy LAPIERRE DE MELINVILLE

Conseillers municipaux

M. Lucien JOSÉPHINE

M. Philippe TARER

Mme Nadia CONSTANT

M. Félix EMMANUEL

Mme Hélène NAGAMAN

Mme Marielle LAROCHELLE

Mme Léone FORTUNÉ

Mme Cynthia CHAPOULIE

Mme Jacqueline JANGAL

Mme Tiphany MELANE

M. Meddy TOTO

Nombre de membres	En exercice	29
	Présents	16
	Absents	12
	Procuration	01
Vote	Pour	17
	Contre	00
	Abstention	00
A l'unanimité	Votants	17

Date de la convocation	11 décembre 2024
Acte rendu exécutoire	
le.....	20 DEC. 2024
après transmission électronique en Préfecture	
le.....	20 DEC. 2024
et mise en ligne sur le site de la commune	
le.....	20 DEC. 2024

Absents ayant donné pouvoir : 01

Mme Chantal REGENT donne procuration à Mme Jacqueline JANGAL

Absents : 12

M. Daniel PÉTRIS, M. Achille ADONAÏ, M. Michel CATHERINE, M. Antoine SAHAÏ, M. Patrick BROCHANT, Mme Dominique BODESSON, Mme Marie-Louise MÉLON, M. Patrick PÉTRIS, Mme Esther GALETTE, M. Rémy SENNEVILLE, Mme Maryse CITRONNELLE, M. Bernard ZORA.

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité (Art L2121-37 du CGCT) : Mme Hélène NAGAMAN

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2020-734 du 1er juin 2020 relative à la prolongation de la durée d'activité de l'Agence des cinquante pas géométriques ;

Vu la loi n°96-1241 du 30 septembre 1996 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur de la zone dite des cinquante pas géométriques en partie par les produits respectifs de la Taxe Spéciale d'Équipement

Vu le courrier en date du 10 octobre 2022 de l'Agence des 50 pas géométriques sollicitant l'avis de la collectivité sur le montant de la taxe spéciale d'équipement au titre de l'année 2023 ;

Considérant l'intérêt que porte la commune à la valorisation de son littoral ;

**APRÈS EN AVOIR DÉBATTU,
DÉCIDE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

Article 1 : D'émettre un avis favorable sur le montant de la taxe spéciale d'équipement voté par l'Agence des 50 pas géométriques au titre de l'année 2023

Article 2 : De donner mandat à Monsieur le Maire pour suivre l'exécution de la présente délibération et l'autoriser à signer tout document relatif à cette affaire.

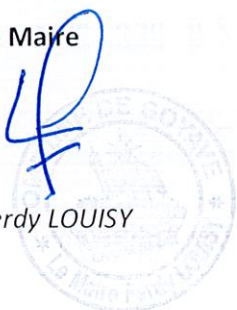
Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BASSE TERRE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours peut également être effectué par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Monsieur le Maire, le Directeur Général des Services sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Ferdy LOUISY



La Secrétaire de séance

Hélène NAGAMAN

AR-Préfecture de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

971-219711140-20241220-8-DE

Réception par le Préfet : 20-12-2024

Publication le : 20-12-2024

DÉLIBÉRATION N°2024-73 DU 17 DÉCEMBRE 2024 : AVIS RELATIF À LA FIXATION DU MONTANT DE LA TAXE SPÉCIALE D'ÉQUIPEMENT DE L'EXERCICE 2025 DE L'AGENCE DES CINQUANTE PAS GÉOMÉTRIQUES